

Fiche signalétique

Section 1. Identification du produit et de la société

Nom du produit : CO-INOCULANT DE TOURBE de N/T POUR GRAINE DE SOJA
Code du produit : CS/PSNNT

FABRIQUÉ POUR : Loveland Products Canada, Inc.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, ON, Canada NOL 1G5
Téléphone (renseignements): (800) 561-8273
Téléphone (urgences): (800) 561-8273 or Chemtrec (800) 424 9300

Codes HMIS :

Santé	1
Risque d'incendie	1
Physical Hazard	0
Protection personnelle	X

Section 2. Description des risques

Sommaire des dangers : Peut causer l'irritation des voies respiratoires, des yeux et de la peau.

Effets aigus potentiels :

Contact avec les yeux : Aucun effet nocif à court terme n'est prévu. Toutefois, le contact prolongé ou répété peut causer une irritation.

Contact avec la peau : Aucun effet nocif à court terme n'est prévu. Toutefois, le contact prolongé ou répété peut causer une irritation.

Inhalation : Aucun effet nocif à court terme n'est prévu. Toutefois, une inhalation prolongée peut entraîner l'irritation des voies respiratoires.

Ingestion : Voie d'exposition peu probable. Aucun effet nocif à court terme n'est prévu. Toutefois, l'ingestion d'une grande quantité peut être nocive.

Section 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

La composition de ce produit est un secret commercial. Il ne contient aucun autre ingrédient ni impuretés pouvant influencer sa classification en ce qui a trait à l'évaluation des risques pour la santé humaine et l'environnement.

Section 4. Premiers soins

Yeux : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le contact prolongé ou répété peut entraîner une irritation mécanique. Obtenir des soins médicaux.

Peau : Nettoyer la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation : Si la personne a de la difficulté à respirer, la conduire à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

Ingestion : Obtenir des soins médicaux. À moins de directives contraires, diluer avec de l'eau ou du lait.

Section 5. Mesures de lutte contre les incendies

Point d'éclair : > 93 °C (200 °F)

Inflammabilité : Aucune risque d'incendie ou d'explosion si le produit est entreposé dans des conditions normales.

Moyens d'extinction : Eau pulvérisée, extincteur de classe A.

Protection personnelle : Aucune mesure spéciale n'est requise, mises à part les mesures normales de lutte contre les incendies.

Section 6. Mesures en cas de déversement accidentel

- Nettoyage :** Ramasser et transférer le produit récupéré dans un contenant que l'on aura soin de bien refermer et de bien étiqueter. Éliminer conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale.
- En cas de fuite ou de déversement :** Contenir le produit renversé pour éviter toute contamination des cours d'eau de surface ou des égouts. Ce produit n'est pas dangereux.

Section 7. Manutention et entreposage

- Manutention :** Une ventilation mécanique générale suffit généralement à éliminer et à prévenir l'accumulation des poussières pouvant être générées lorsque ce produit est manipulé dans un endroit clos. Ne pas congeler. Utiliser une protection oculaire pour éviter tout contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée ou répétée de la peau.
- Entreposage :** Conserver dans un endroit, sec, hors de la portée des enfants et des animaux. Protéger du gel. Garder les contenants scellés jusqu'au moment de les utiliser.

Section 8. Contrôle de l'exposition / Protection personnelle

Ingrédients dangereux		Limites d'exposition		
Ingrédient	Numéro CAS	PEL OSHA	TLV ACGIH	Pourcentage du poids
Cellules rhizobiales	Secret commercial	15 mg/m ³	15 mg/m ³	2 milliard par gramme
<i>Bacillus subtilis</i>	Secret commercial	15 mg/m ³	15 mg/m ³	100 million par gramme
Inerte porteur	Secret commercial	15 mg/m ³	15 mg/m ³	Secret commercial
*** aucun ingrédient dangereux n'est présent en quantité devant être déclarée ***				
*** aucun produit chimique toxique devant être signalé en vertu de la section 313 de SARA Titre III et de 40 CFR 372 n'est présent en quantité devant être déclarée ***				

- Mesures techniques :** Une ventilation mécanique générale suffit généralement à éliminer et à prévenir l'accumulation des poussières pouvant être générées lorsque ce produit est manipulé dans un endroit clos.
- Protection personnelle :**
- Yeux :* Le port de lunettes protectrices est recommandé. La douche oculaire doit être facilement accessible.
 - Vêtements :* Porter une combinaison, un tablier, des bottes ou un sarrau pour prévenir le contact avec la peau.
 - Mains :* Porter des gants résistants aux produits chimiques pour prévenir le contact avec la peau.
 - Appareil respiratoire :* Aucune protection respiratoire n'est requise dans les conditions d'emploi normales. Utiliser une ventilation aspirante locale pour éliminer les poussières excessives. En cas d'émissions importantes de poussières, porter un appareil respiratoire approprié approuvé par le NIOSH/MSHA.
- Autres :** Les plaies ouvertes et les contusions doivent être couvertes avec un pansement résistant aux produits chimiques pour minimiser les risques d'absorption. Porter des vêtements propres quotidiennement pour éviter l'accumulation du produit, qui pourrait causer une surexposition chronique.

Section 9. Propriétés physico-chimiques

Odeur	Odeur de la terre	Densité de vapeur	Sans objet
Couleur	Noir	Taux d'évaporation	Sans objet
État physique	Solide	Densité relative (H₂O =1)	Sans objet
pH	Sans objet	Solubilité	Insoluble
Point de fusion/ congélation	Sans objet		

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité :	Ce produit est chimiquement stable dans les conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Produits de décomposition dangereux :	Quand le produit est impliqué dans un incendie, des fumées nocives peuvent être émises, y compris le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, des oxydes d'azote, l'acide acétique et d'autres composés toxiques, selon les conditions de combustion et la composition chimique.
Polymérisation dangereuse :	Aucune connue.
Incompatibilité (substances à éviter) :	Entreposage prolongé au contact direct de métaux réactifs tels que l'aluminium, le zinc, le cuivre, le nickel, le magnésium, etc. Autres substances à éviter : les oxydants puissants. Éviter les taux d'humidité élevée et les températures extrêmes.

Section 11. Renseignements toxicologiques

Toxicité chronique :	Aucune connue
Mutagénicité :	Aucune connue
Tératogénicité :	Aucune connue
Toxicité foetale :	Aucune connue
Effets aigus chez les humains :	Peut causer l'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.
Sensibilisation :	Le contact prolongé ou répété avec cette substance à une concentration supérieure à la limite permise peut entraîner la sensibilisation des voies respiratoires et des poumons.
Carcinogénicité :	Ce produit n'est pas un cancérigène connu chez les animaux ni chez les humains.
Problèmes de santé pouvant être aggravés par l'exposition :	Peut provoquer une crise d'asthme chez les personnes asthmatiques sensibles aux irritants des voies respiratoires.

Section 12. Renseignements écologiques

Écotoxicité :	Aucune donnée n'est disponible, mais ce produit n'est pas censé causer d'effets toxiques dangereux.
Devenir dans l'environnement :	Aucune donnée n'est disponible quant au devenir dans l'environnement ou à la biodégradation.

Section 13. Élimination

N° de déchet EPA :	Déchet non dangereux
Traitement :	Éliminer conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale en matière d'environnement

Section 14. Renseignements sur le transport

Classification T.M.D. (ministère des Transports) :	Non réglementé
Classification OMI/IMDG :	Non réglementé
Classification IATA :	Non réglementé

Section 15. Données sur la réglementation

Réglementation fédérale aux É.-U. :

Renseignements sur le produit : Ce produit n'est pas dangereux.

SARA 311/312 :

Toxicité aiguë : Non

Toxicité chronique : Non

Incendie : Non

Pression : Non

Réactivité : Non

SARA 313 : Aucun produit chimique toxique devant être signalé en vertu de la section 313 de SARA Titre III et de 40 CFR 372 n'est présent en quantité à déclarer.

Autres normes réglementaires

États-Unis (TSCA) : Inscrit

Section 16. Autre renseignements

Révision	Nouveau
Date	11 Novembre 2011
Remplace	Nouveau
Révisé par	Services des marques et affaires réglementaires

©SO-FAST une marque de commerce de Les Produits Agri-Unis Canada, Inc.

Limitation de responsabilité : Cette fiche signalétique a été rédigée à titre d'information sur les matières constitutives identifiées dans le présent document et ne fait pas référence à l'emploi de celles-ci en combinaison avec tout autre matière ou procédé. Aucune garantie, implicite ou explicite, n'est donnée en ce qui concerne l'exhaustivité ou l'exactitude courante des renseignements contenus dans cette fiche signalétique, et LOVELAND PRODUCTS CANADA, INC. n'assume aucune forme de responsabilité que ce soit découlant de l'usage de ces renseignements. Cette fiche signalétique n'est pas une garantie de sécurité. Les utilisateurs ont la responsabilité de s'assurer qu'ils détiennent tous les renseignements nécessaires pour utiliser de façon sécuritaire le produit décrit dans cette fiche signalétique pour leur usage particulier.